

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 06/04/2023**

Affiché du 27/04/2023 au 26/05/2023

L'an deux mille vingt-trois le 6 avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Michel ICART, maire.

Date de la convocation : le 31 mars 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Étaient présents : Michel ICART, maire – François GUILHEM, adjoint – Claude HARTZ-PEYRAT, adjointe – Emilie PIFFERO – Nadine ESTAQUE – Pierre SUTRA – Delphine CARTA – Laure GERARD.

Absent ayant donné procuration : Olivier FERNANDEZ à Michel ICART.

Absent excusé : Emmanuelle SARRAMALHO.

Secrétaire de séance : Nadine ESTAQUE

Michel ICART ouvre la séance à 20h30.

Monsieur le Maire demande en début de séance au conseil l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour de la séance deux points supplémentaires :

- Au point n°7 : Création poste ATSEM
- Au point n°8 : Règlement du City stade
- Licence IV devient le point 9, Dossiers d'expropriation le point 10, Adressage postal le point 11, Point sur les travaux en cours le point 12, Questions diverses le point 13.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

1) Approbation du compte rendu du conseil municipal précédent

- Observation formulée sur le compte rendu du 9 février 2023

Une erreur s'est glissée dans le numéro de la décision présentée au dernier conseil municipal, il fallait lire : « décision n° 2022-03 et non décision n° 2023-01 ».

Monsieur le maire propose de soumettre le compte-rendu à l'approbation du conseil municipal en y apportant l'observation énoncée ci-dessus.

Vote = Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

2) Vote des taxes directes locales pour 2023

Monsieur le maire propose au conseil municipal, de se prononcer sur l'évolution des taxes locales suivantes : Foncier Bâti, Foncier Non Bâti et Taxe d'Habitation des résidences secondaires.

Il propose pour élaborer le budget primitif de voter les taux indiqués ci-dessous (taux identiques à 2022) :

TAXES	BASES IMPOSITION PREVISIONNELLE S 2023	TAUX VOTÉS 2023 EN %	PRODUIT FISCAL
FONCIER BÂTI	451 300	32,90	148 478
FONCIER NON BÂTI	16 900	82,58	13 956
TAXE D'HABITATION Résidences secondaires	369 619	10,44	38 588
TOTAL DU PRODUIT			201 022

Rappel : le produit fiscal attendu se décompose comme suit :

- Produit fiscal attendu : 201 022 €
- Allocations compensatrices et DCRTP : 2 125 €
- Contribution FNGIR : - 12 460 €

- Contribution coefficient correcteur : - 46 435 €
 - Montant total prévisionnel 2023 au titre de la fiscalité directe locale : 144 252 €
- Vote = Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

3) Vote du Budget Principal 2023

Monsieur le maire propose au conseil municipal de voter le budget primitif 2023 de la commune, par chapitre. Ce budget intègre d'une part, les restes à réaliser et d'autre part les résultats reportés 2022 et s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Crédits fonctionnement proposé	1 021 263,00	591 428,03
Restes à Réaliser	0,00	0,00
Résultat de fonctionnement reporté	0,00	429 834,97
TOTAL	1 021 263,00	1 021 263,00

INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
Crédits investissement proposé	575 686,73	869 443,25
Restes à Réaliser	440 784,00	257 585,75
Solde d'exécution reporté	110 558,27	
TOTAL	1 127 029,00	1 127 029,00

Vote = Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

4) Décisions Modificatives – Virement de crédits

Le maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de régulariser le compte 275. Il convient donc pour cela d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DÉPENSES	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	article	chapitre	Sommes	article	chapitre	Sommes
Terrains consignation	275	90	25 000 €	275		25 000 €
TOTAUX			25 000 €			25 000 €

Vote = Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Le maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier l'opération 120 : Voirie sous mandat 2022. Il convient donc pour cela d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DÉPENSES	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	article	chapitre	Sommes	article	chapitre	Sommes
Travaux de voirie	2151	120	37 630.32 €	238	120	37 630.32 €
TOTAUX			37 630.32 €			37 630.32 €

Vote = Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

5) ONF : Programme d'action 2023 sur les routes forestières de la Calamane et de la Fajolle

➤ Programme d'actions 2023 sur la route forestière de la Calamane.

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal de la proposition de l'ONF concernant la réalisation de travaux d'infrastructure à réaliser en forêt communale de SOULAN en 2023.

Coûts des travaux d'infrastructures confiés à l'ONF : création de 3 renvois d'eau couverts par une convention tripartite : ONF 60%, communes d'Aleu 10% et de Soulan 30%. Le montant est estimé pour la commune de Soulan à 654,00 euros hors taxes soit 30 % du coût total des travaux prévus et estimés à 2 180 € hors taxes, dans le programme présenté par l'ONF.

Vote = Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

➤ **Programme d'actions 2023 sur la route forestière de la Fajolle et de la Calamane et opérations sur limites et parcellaires**

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal de la proposition de l'ONF concernant la réalisation de travaux d'infrastructure à réaliser en forêt communale de SOULAN en 2023 sur les routes forestières de la Fajolle et de la Calamane et des opérations sur limites et parcellaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- faire réaliser par l'ONF :

les travaux connexes d'infrastructures indiqués ci-après pour un montant de 2 370,00 euros hors taxes :

- > curage de 50 ML de fossés sur la RF de la Fajolle pour 190,00 euros hors taxes,
- > remplacement de 3 renvois d'eau sur la RF de la Fajolle pour 2 180,00 euros hors taxes,

les opérations suivantes sur limites et parcellaires, pour un montant de 4 140,00 euros hors taxes :

- > entretien du parcellaire : peinture : localisation : parcellaire parcelle 4a (EA 2023) 3 couches guidons, 3 couches placards pour 2 080,00 euros hors taxes,
- > entretien du périmètre : peinture : localisation : base : 3 couches guidons et placards parcelle 22 pour 2 060,00 euros hors taxes.

- Réaliser en maîtrise d'ouvrage :

> le débroussaillage DFCI mécanique sur la RF de la Fajolle (4,1 km) et sur la RF de la Calamane (3,1 km). Ces travaux sont confiés par la commune à une entreprise, dont 930,00 euros hors taxes de débroussaillage mécanique concernent la RF de la Calamane, pour lequel ce coût est couvert par une convention.

Vote = Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

6) Convention de mise à disposition de la salle communale

Monsieur le maire rappelle que la salle communale de Saint-Pierre de Soulan est mise à disposition pour différentes activités et manifestations. Après avoir donné lecture du projet de convention d'utilisation qui en définit les conditions de mise à disposition et d'utilisation. Monsieur le maire le soumet au vote.

Vote = Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

7) Création d'un poste d'ATSEM

Monsieur le maire propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent d'agent spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) à temps non complet, à raison de 25,10/35^{èmes}.

Vote = Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

8) Règlement du City stade

Monsieur le maire rappelle que le city stade et le fitness une fois contrôlés par les services compétents et après réception seront libres d'accès pour tous les habitants de la commune. Les activités scolaires et périscolaires seront prioritaires pour l'utilisation du city stade et disposeront de créneaux réservés.

Il propose ensuite d'adopter le règlement du city stade qu'il présente à l'assemblée.

Vote = Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

9) Licence IV

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la Licence IV de débit de boisson qui appartient à la commune sera mise à la disposition du Comité Permanent des Fêtes de Soulan à titre gratuit par convention. Cette licence sera exploitée dans la salle communale située 41 Place de la Mairie, dès qu'un membre du Comité Permanent des Fêtes de Soulan disposera des habilitations nécessaires.

10) Dossiers d'expropriation

Nous sommes dans la phase des paiements aux ayants droits.

11) Adressage postal

L'entreprise Signaux Girod est en train d'effectuer la pose des panneaux et plaques des voies. Les numéros pourront être récupérés prochainement par les administrés en mairie.

12) Point sur les travaux en cours

- L'aménagement du parking au monument aux morts est terminé, de même que le bardage du local technique et la clôture de l'aire de jeux située à l'entrée de Saint-Pierre,
- Les réserves incendie de Grillou et d'Ardichen ont été réalisées par l'entreprise CUMINETTI.
- Les travaux de réfection de la toiture et d'isolation des murs par l'extérieur vont débiter durant les congés scolaires de printemps, la fin de chantier est prévue fin juillet.
- Le nettoyage des villages va débiter.
- Les travaux d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques ainsi que la rénovation du réseau d'eau potable se poursuivent sur Buleix et devraient se terminer courant juin.
- Les containers de tris sélectifs situés actuellement à Dougnac seront transférés dès que possible en bordure de la RD 217 entre Villeneuve et le Pontaud, sur un terrain que la commune va acquérir à cet effet.
- L'adressage postal est en cours d'achèvement : pose des panneaux et plaques de rues. La distribution des numéros d'immeubles est retardée, suite à un problème d'impression des plaques chez le fournisseur.
- L'extinction nocturne sera effective, une fois que les équipements nécessaires à sa réalisation (horloges...) seront installés par le SDE09 qui rencontre actuellement des difficultés d'approvisionnement qui ne lui incombent pas.

13) Questions diverses

La question du fleurissement de la commune est à l'étude afin de planter principalement des plantes moins énergivores en eau, étant donné que nous sommes amenés à rencontrer des épisodes de sécheresse de plus en plus fréquent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

Le secrétaire de séance : Nadine ESTAQUE